



d'impôt sur le revenu de l'entreprise qui a été liquidée

Par **justine**, le **23/11/2009** à **15:09**

Bonjour,
Mon époux (nous sommes mariés sous le régime commun) a créé une entreprise individuelle, qui nous a laissé beaucoup de dettes. Nous avons fait le dépôt de bilan. En avril dernier le jugement a été prononcé: clôture du dossier pour insuffisances d'actif.
Une des dettes concernait les impôts sur le revenu. Il y a un mois j'ai reçu un avis à tiers détenteur réclamant la dette. Après renseignements, j'ai appris que le service d'impôts s'attaque à moi, personnellement, à Mme, pour réclamer la dette. On m'a expliqué que le jugement qui a été prononcé ne me concerne pas, mais concerne mon époux et que moi, je reste redevable, en tant que conjoint solidaire.
Est-ce possible? A qui je dois m'adresser pour essayer d'éclaircir la question, le liquidateur judiciaire qui est intervenu dans la procédure de la liquidation de l'entreprise ne veut pas m'aider.
J'espère que vous allez pouvoir me répondre,
Mes salutations,
Justine